

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 20 mai 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/05/20-7/04

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220520-lmc100000023737-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 08/06/2022

Réception Préfet : 08/06/2022

Publication RAAD : 08/06/2022

OBJET : Admissions en non-valeur et extinction de créances

Il est proposé, d'une part, d'admettre en non valeur 51 titres de recettes émis par les services départementaux et déclarés partiellement irrécouvrables par le Payeur départemental pour un montant de 89 701,68 €.

Et, d'autre part, d'acter l'extinction de créances pour 12 titres de recettes pour lesquels une décision juridique extérieure prononce leur irrécouvrabilité définitive pour un montant de 25 078,59 €.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2021/7/01-0/04 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 2,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'arrêté 21 DF n° 10 du 10 juillet 2021 portant autorisation permanente et générale au Payeur départemental de poursuivre le recouvrement contentieux des titres de recette émis par le département de Seine-et-Marne et fixant les seuils de poursuites,

VU les crédits inscrits au Budget 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'admettre en non-valeur les 51 titres de recettes cités en annexe de la présente délibération pour un montant total de 89 701,68 euros.

Article 2 : d'acter l'extinction de créances pour 12 titres de recettes cités en annexe de la présente délibération pour un montant total de 25 078,59 euros.

Article 3 : de prélever les crédits nécessaires sur ceux ouverts au budget 2022 sur les actions et opérations suivantes :

- Action « Transports scolaires», opération « remboursement participation cartes scol'R (DF22)» pour un montant de 91,50 € ;
- Action « Allocation RSA », opération « Frais divers allocations RSA Divers (DF22)» pour un montant de 106 191,53 € ;
- Action « Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées », opération « Frais divers/accueil en Ets des PA (DF22) » pour un montant de 4 842,77 € ;
- Action « Masse salariale », opération « Masse salariale/titres annulés (DF22)» pour un montant de 1 160,81 € ;
- Action « Logistique », opération « Gestion des Déchets (DF22)» pour un montant de 2 440,00 €.
  
- Action « Autres opérations financières », opération « Autres opérations financières SC (DF22)» pour un montant de 53,66 €.

Après en avoir délibéré,

#### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne